



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 12 1997 — N° 76

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

12 mars 1997

12 mars 1997

Le mercredi 12 mars 1997

N° 76

La séance est ouverte à 10 h 05

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Kelley (Jacques-Cartier) propose:

QUE l'Assemblée nationale exige de la ministre responsable de la Famille d'inclure, dans sa politique familiale, le maintien du réseau des garderies à but lucratif qui offre des services de garde régis à plus de 20 500 enfants quotidiennement et qu'elle s'engage à négocier, dans les meilleurs délais, un véritable partenariat avec ces 427 entreprises privées, gérées majoritairement par des femmes et qui créent 4000 emplois.

Avant que le débat ne s'engage, M. Pinard, vice-président, répartit ainsi le temps de parole pour la discussion de cette motion: dix minutes sont accordées à l'auteur de la motion pour sa réplique et cinq minutes sont allouées à chacun des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué entre les groupes parlementaires, et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion de M. Kelley (Jacques-Cartier).

À la fin de son intervention, Mme Marois, ministre responsable de la Famille, propose:

QUE la motion en discussion soit amendée par:

12 mars 1997

1^ole remplacement des mots «exige de» par les mots «souhaite que»;

2^ole remplacement des mots «d'inclure» par les mots «tienne compte»;

3^ole retranchement des mots «le maintien»;

4^ole remplacement des mots «dans les meilleurs délais, un véritable partenariat» par les mots «en tenant compte de l'échéancier de l'implantation de la politique familiale, une véritable entente».

La motion, telle qu'amendée, se lirait comme suit:

QUE l'Assemblée nationale souhaite que la ministre responsable de la Famille tienn compte, dans sa politique familiale, du réseau des garderies à but lucratif qui offre des services de garde régis à plus de 20 500 enfants quotidiennement et qu'elle s'engage à négocier, en tenant compte de l'échéancier de l'implantation de la politique familiale, une véritable entente avec ces 427 entreprises privées, gérées majoritairement par des femmes et qui créent 4000 emplois.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 199 du Règlement, le débat se poursuit sur la motion principale proposée par M. Kelley et sur l'amendement de Mme Marois, sous réserve de la recevabilité de ce dernier que M. Pinard, vice-président, prend en délibéré.

Puis, M. Pinard, vice-président, rend la décision suivante sur la recevabilité de l'amendement présenté par Mme Marois:

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion d'amendement présentée par la ministre responsable de la Famille est recevable pour les motifs suivants: elle ne nie pas le principe de la motion principale et n'ajoute aucun nouveau principe à cette dernière. Elle ne fait qu'en élargir la portée et, en cela, elle répond aux critères traditionnels de recevabilité des motions d'amendement.

Le débat se poursuit.

Le débat terminé, M. Pinard, vice-président, met aux voix l'amendement de Mme Marois.

Des votes par appel nominal sont exigés sur cet amendement et sur la motion principale.

À la demande de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, ces votes sont reportés à la période

12 mars 1997

des affaires courantes de la présente séance.

À 12 h 03, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 05.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôt de documents

M. Landry, ministre d'État de l'Économie et des Finances, dépose:

Un document intitulé «La fiscalité des entreprises au Québec: un régime compétitif et favorable à l'investissement».

(Dépôt n° 698-970312)

Mme Marois, ministre de l'Éducation, dépose:

12 mars 1997

Le décret 1204-96 concernant l'approbation du plan d'investissements universitaires pour la période du 1^{er} juin 1996 au 31 mai 2001.

(Dépôt n° 699-970312)

M. Chevette, ministre d'État des Ressources naturelles, dépose:

Les recommandations du Commissaire aux plaintes des clients des distributeurs d'électricité, pour la période du 1^{er} mai 1996 au 31 octobre 1996.

(Dépôt n° 700-970312)

M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose:

Une entente d'échange de renseignements entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Régie de l'assurance-maladie du Québec, en vertu de l'article 70 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), accompagnée d'un avis de la Commission d'accès à l'information.

(Dépôt n° 701-970312)

M. Brassard, ministre des Transports, dépose:

Une entente d'échange de renseignements entre la Commission de la santé et de la sécurité du travail et la Société de l'assurance automobile du Québec, en vertu des articles 68 et 68.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1).

(Dépôt n° 702-970312)

M. Bélanger, leader du gouvernement, dépose:

12 mars 1997

La réponse à la question écrite de M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) concernant le Règlement relatif aux aides auditives assurées — Question n° 13, *Feuilleton et préavis* du 12 mars 1997.
(Dépôt n° 703-970312)

Les réponses aux questions écrites de M. Marsan (Robert-Baldwin) concernant les sujets suivants:

—une modification des modalités d'examen pour les médecins diplômés hors Québec en vue de leur intégration dans le système de santé québécois — Question n° 16, *Feuilleton et préavis* du 12 mars 1997.
(Dépôt n° 704-970312)

—la fermeture ou la conversion de certains établissements de santé du Québec — Question n° 17, *Feuilleton et préavis* du 12 mars 1997.
(Dépôt n° 705-970312)

—une enquête ministérielle réalisée au Manoir Verdun-Hôpital Champlain relativement à la gestion financière de la clinique PHYSERGO et du programme ACTIDOS — Question n° 18, *Feuilleton et préavis* du 12 mars 1997.
(Dépôt n° 706-970312)

—la conservation des dossiers médicaux des patients d'établissements de santé qui ont été fermés ou transformés — Question n° 19, *Feuilleton et préavis* du 12 mars 1997.
(Dépôt n° 707-970312)

La réponse à la question écrite de M. Poulin (Beauce-Nord) concernant les demandes des municipalités touchées par les pluies diluviennes des 19 et 20 juillet 1996 afin de procéder à des travaux sans soumission publique — Question n° 21, *Feuilleton et préavis* du 12 mars 1997.
(Dépôt n° 708-970312)

La réponse à la question écrite de M. Cherry (Saint-Laurent) concernant les frais de déplacement d'Hydro-Québec international inc. pour l'année 1995 — Question n° 23, *Feuilleton et préavis* du 12 mars 1997.
(Dépôt n° 709-970312)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

12 mars 1997

Votes reportés

L'Assemblée procède aux votes reportés, lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition à la séance de ce jour, sur la motion présentée par M. Kelley (Jacques-Cartier) et sur la motion d'amendement proposée par Mme Marois, ministre responsable de la Famille.

Est d'abord mise aux voix la motion d'amendement de Mme Marois. Cette motion se lit comme suit:

QUE la motion en discussion soit amendée par:

1^ole remplacement des mots «exige de» par les mots «souhaite que»;

2^ole remplacement des mots «d'inclure» par les mots «tienne compte»;

3^ole retranchement des mots «le maintien»;

4^ole remplacement des mots «dans les meilleurs délais, un véritable partenariat» par les mots «en tenant compte de l'échéancier de l'implantation de la politique familiale, une véritable entente».

La motion est adoptée par le vote suivant:

(Vote n° 113 en annexe)

Pour: **106** Contre: **0** Abstention: **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de M. Kelley, telle qu'amendée par le vote précédent. Cette motion se lit comme suit:

QUE l'Assemblée nationale souhaite que la ministre responsable de la Famille tienne compte, dans sa politique familiale, du réseau des garderies à but lucratif qui offre des services de garde régis à plus de 20 500 enfants quotidiennement et qu'elle s'engage à négocier, en tenant compte de l'échéancier de l'implantation de la politique familiale, une véritable entente avec ces 427 entreprises privées, gérées majoritairement par des femmes et qui créent 4000 emplois.

La motion est adoptée par le vote suivant:

12 mars 1997

(Vote n° 114 en annexe)

Pour: **106** Contre: **0** Abstention: **0**

Motions sans préavis

M. Trudel, ministre des Affaires municipales, propose:

QUE l'Assemblée nationale félicite chaleureusement tous les athlètes, entraîneurs, chefs de mission et organisateurs des 32^e Jeux du Québec d'hiver.

QUE l'Assemblée nationale félicite également le comité organisateur de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière pour sa réussite exceptionnelle.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

12 mars 1997

M. Fournier (Châteauguay) propose:

QUE l'Assemblée nationale souhaite la bienvenue à Québec aux représentantes et représentants des communautés francophones et acadiennes du Canada qui participeront au Forum francophone de concertation, qui aura lieu du 13 au 16 mars 1997, et, par solidarité, qu'elle réitère son appui au développement de partenariats avec les communautés francophones et acadiennes du Canada par une mise en oeuvre de la politique du Québec à leur égard qui soit respectueuse de leur diversité et des organismes qui les représentent.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Chagnon (Westmount—Saint-Louis) présente une motion concernant la convocation d'une commission parlementaire pour entendre les parties relativement aux négociations dans les secteurs public et parapublic; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses consultations particulières sur le livre vert intitulé «La réforme de la sécurité du revenu: Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi»;
- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 56, Loi modifiant la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables, et afin de poursuivre ses consultations particulières sur le projet de loi n° 92, Loi sur la Commission de développement de la métropole.

M. le Président donne l'avis suivant:

12 mars 1997

—la Commission de l'éducation se réunira afin d'entendre les dirigeants des établissements d'enseignement de niveau supérieur quant aux rapports annuels déposés à l'Assemblée nationale en application de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*.

AFFAIRES DU JOUR

Crédits budgétaires

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 94 du Règlement, M. Landry, ministre des Finances, transmet le message suivant de Son Excellence le lieutenant-gouverneur à M. Brouillet, vice-président, qui en fait lecture à l'Assemblée:

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

L'Honorable Lieutenant-gouverneur du Québec soumet à l'Assemblée nationale, conformément aux dispositions de l'article 54 de la Loi constitutionnelle de 1867, une partie des crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1998, représentant 2,2 % des crédits du programme «Mesures d'aide à l'emploi» du portefeuille «Emploi, Solidarité et Condition féminine» et 10 % des crédits du programme «Mesures d'aide financière» du même portefeuille, soit une somme de 354 700 000,00 \$ et recommande ces crédits à la considération de l'Assemblée.

Québec, le 7 mars 1997

Lise Thibault

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à la procédure relative à l'étude des crédits budgétaires, M. Landry, ministre des Finances, propose:

QUE l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 93, Loi n° 1 sur les crédits, 1997-1998.

12 mars 1997

QUE le principe de ce projet de loi soit adopté;

QUE ce projet de loi soit adopté.

Après une intervention de part et d'autre, ces motions sont adoptées.

En conséquence, le projet de loi n° 93 est adopté.

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission du budget et de l'administration qui, les 24, 25 et 26 septembre ainsi que les 9, 16 et 17 octobre 1996, a tenu des consultations particulières sur le rapport quinquennal sur la mise en oeuvre de la *Loi sur les intermédiaires de marché* intitulé «La distribution de produits financiers aux particuliers: relever résolument le défi du changement». Ce rapport contient des recommandations.

Avant que le débat ne s'engage et après avoir réuni les leaders parlementaires, M. Brouillet, vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint: cinq minutes sont allouées à chacun des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué entre les groupes parlementaires, et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Un débat s'ensuit.

12 mars 1997

À 17 h 58, M. Pinard, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 13 mars 1997, à 10 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

12 mars 1997

ANNEXE

VOTES PAR APPEL NOMINAL

Sur la motion d'amendement proposée par Mme Marois, ministre responsable de la Famille, à la motion de M. Kelley (Jacques-Cartier) débattue lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition:

(Vote n° 113)

POUR - 106

Barbeau	Brodeur	Harel	Morin
Baril	Campeau	Houda-Pepin	(Dubuc)
(Arthabaska)	Caron	Johnson	Morin
Baril	Carrier-Perreault	Jolivet	(Nicolet-Yamaska)
(Berthier)	Chagnon	Jutras	Mulcair
Beaudet	Charbonneau	Kelley	Ouimet
Beaudoin	(Bourassa)	Kieffer	Paquin
Beaulne	Charest	Lachance	Paradis
Beaumier	Chenail	Lafrenière	Paré
Bégin	Cherry	Landry	Parent
Bélanger	Chevrette	(Bonaventure)	Payne
(Anjou)	Ciaccia	Landry	Pelletier
Bélanger	Cliche	(Verchères)	Perreault
(Mégantic-Compton)	Copeman	Laporte	Rioux
Benoit	Côté	Laprise	Rivard
Bergman	Désilets	Le Hir	Robert
Bertrand	Deslières	Leduc	Rochon
(Charlevoix)	Dion	Lefebvre	Saint-Andr
Bertrand	Dionne-Marsolais	Léger	Signori
(Portneuf)	Doyer	Lelièvre	Simard
Bissonnet	Facal	Léonard	(La Prairie)
Blackburn	Farrah	LeSage	Simard
Blais	Filion	Loiselle	(Richelieu)
Boisclair	Fournier	Maciocia	Sirros
Bordeleau	Frulla	MacMillan	Trudel
Bouchard	Gagnon	Malavoy	Vaive
Boucher	Gagnon-Tremblay	Marois	Vallières
Boulerice	Gaulin	Marsan	Vermette
Brassard	Gautrin	Ménard	Williams
Brien	Gobé	Middlemiss	

12 mars 1997

CONTRE - 0

ABSTENTION - 0

Sur la motion de M. Kelley (Jacques-Cartier), telle qu'amendée:

(Vote n° 114)

(Vote identique au vote n° 113)